

Année scolaire 2020-2021

Flash Infos n° 11

Le 11/03/2021,

EXAMENS SESSION 2021

→ GUIDE D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE 2021

Un guide de l'évaluation pour la classe de terminale de la voie générale et de la voie technologique est à votre disposition sur le site Eduscol. Il précise les mesures concernant l'adaptation des modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat 2021 au contexte sanitaire. Il constitue un cadre pour les aménagements de la session 2021, en particulier pour prendre en compte les moyennes annuelles des enseignements de spécialité au titre des épreuves terminales, et celles des enseignements communs au titre des évaluations communes. <https://eduscol.education.fr/2688/bac-2021-guide-de-l-evaluation>

→ VOIE PROFESSIONNELLE : **BO n°7 du 18 février 2021**

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40177

- **Arrêté du 15-2-2021** - JO du 16-2-2021 ([NOR : MENE2103153A](#))
- **Note de service du 15-2-2021** ([NOR : MENE2103170N](#))

Si la totalité des situations d'évaluation a pu être réalisée, une proposition de note est établie à partir de l'ensemble des évaluations réalisées. Il convient, dans la mesure du possible, de privilégier l'évaluation de l'EPS sous la forme de CCF. Toutefois, en cas d'empêchement réel à organiser le CCF, l'enseignant peut recourir aux mesures suivantes :

- **Possibilité de réduire le nombre d'activités et souplesse d'organisation**
En cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) prévues par le référentiel de certification, l'évaluation pourra ne porter que sur deux activités.
- **Possibilité de combiner une note de CCF et une note de contrôle continu**
Cette possibilité est laissée à l'appréciation de l'enseignant si la seule note de CCF est estimée non représentative du niveau réel de compétence acquise par le candidat.
- **Possibilité d'une évaluation totale de l'épreuve d'EPS en contrôle continu**

Si l'organisation du CCF n'a pu être réalisée, l'enseignant propose une note résultant des acquisitions du candidat tout au long de la formation. Celle-ci prend en compte la moyenne annuelle pour l'année scolaire 2020-2021 obtenue par le candidat à l'enseignement d'éducation physique et sportive. Une indication sur les modalités d'obtention de la note sera précisée dans le LSL (livret scolaire du lycée) Pro.

→ VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE :

- **Note de service du 23/02/2021**
- **Décret n° 2021-209 du 25 février 2021**
- **Bulletin officiel n°8 du 25 février 2021**
- **Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021**
- **Note de service du 11/03/2021**

Ce qu'il faut retenir :

1° Si la **totalité des situations d'évaluation** a pu être réalisée conformément au référentiel de certification, il est établi une proposition de **note à partir de l'ensemble des évaluations réalisées** ;

2° En cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités physiques sportives et artistiques prévues dans la définition de l'épreuve pour l'une des trois situations d'évaluation, **l'évaluation peut être réalisée sur les deux activités** suivies par le candidat et réduite à deux situations d'évaluation ;

3° Si **une seule situation d'évaluation** a pu être réalisée, alors qu'au moins deux situations d'évaluation sont prévues par la définition de l'épreuve, la proposition de note résultant de la seule situation d'évaluation est prise en compte en tant que **note proposée pour l'unité**. Elle est **complétée, si possible**, par une seconde **note de contrôle continu** qui prend en compte la **moyenne annuelle** obtenue par le candidat à l'enseignement d'éducation physique et sportive ;

4° Si **aucune situation d'évaluation** n'a pu être réalisée, une proposition de note résultant des acquisitions du candidat tout au long de la formation pourra être proposée. Celle-ci prend en compte la **moyenne annuelle** obtenue par le candidat à l'enseignement d'éducation physique et sportive.

« Si, compte tenu des contraintes sanitaires interdisant toute activité d'EPS en intérieur, une ou plusieurs activités physiques sportives et artistiques choisies par le candidat dans l'ensemble certificatif sont remplacées par d'autres APSA d'extérieur, la note obtenue dans cette ou ces APSA de substitution est considérée comme **une note de bulletin scolaire.** »

Vous trouverez en pièce jointe un tableau récapitulatif synthétique des différents cas envisagés.

MAGISTERE

Les parcours m@gistere de chaque département (RENOVATION DES PROJETS D'EPS DE LYCEE EN LIEN AVEC LA REFORME DU LYCEE) sont accessibles. **Vous devez déposer vos référentiels par APSA, pour l'ensemble de la voie professionnelle, avant le 21 mai 2021.**

Pour rappel:

- 21 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7436>
- 58 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7437>
- 71 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7438>
- 89 : <https://magistere.education.fr/ac-dijon/course/view.php?id=7439>

Pour faciliter le travail de formalisation des référentiels, vous trouverez de nombreuses ressources et notamment :

- Un cadre de formalisation possible des référentiels par APSA
- Une grille de conformité et d'auto-analyse d'analyse des référentiels par champ d'apprentissage. (documents en pièces jointes également)

Ces grilles de conformité et d'analyse seront utilisées lors des commissions départementales de juin pour étudier les référentiels déposés sur m@gistere en vue d'une validation lors de la commission académique.

Les conseillers techniques de chaque département restent à votre disposition pour vous accompagner sur la gestion des examens.

RESSOURCES ESCALADE

En complément des interventions de formateurs experts en formations initiales et continues, un parcours de formation en distanciel sur M@gistère sur la sécurité en escalade est proposé par Canopé. Le document en pièce jointe en précise les enjeux et les modalités.

DIPLOME UNIVERSITAIRE ESAPS

Vous trouverez en pièce jointe la plaquette de la formation proposée par l'UFR STAPS Dijon Le Creusot.

Les IA-IPR EPS
Julien METZLER et Valérie MILLET